



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2019/ 72 / PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Olivier DEKESTER	Directeur régional	<ul style="list-style-type: none">- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale- Certifier toute pièce de dépense et de recette- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle- Liquider et ordonnancer les aides- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Christophe JACQUES	Responsable de l'antenne d'Ajaccio	<p><i>Pour l'antenne d'Ajaccio :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquidier et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Gérard GORDIA	Directeur régional adjoint Chef du service de gestion des aides	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Liquidier et ordonnancer les aides <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Florence CAZENAIVE	Adjointe au Chef du service de gestion des aides	<ul style="list-style-type: none"> - Liquidier et ordonnancer les aides <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Delphine LARY	Responsable administrative et financière	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Eric BAUMGARTNER	Chef du service des contrôles	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Clément RIBIER	Adjoint au chef du service des contrôles	
Bernard MALATRAIT	Responsable informatique	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Florence CAZENAIVE	Adjointe au Chef du service de gestion des aides	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Agnès MEILLORET	Cheffe de secteur	
Delphine LARY	Responsable administrative et financière	
Eric BAUMGARTNER	Chef du service des contrôles	
Bernard MALATRAIT	Responsable informatique	
Clément RIBIER	Adjoint au Chef du service des contrôles	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire

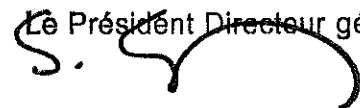
Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,

le **11 SEP. 2019**

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président directeur général (original)

Ampliation :

M. l'Agent comptable

Copies :

M. Olivier DEKESTER
M. Christophe JACQUES
M. Gérard GORDIA
Mme Agnès MEILLORET
Mme Delphine LARY
M. Eric BAUMGARTNER
Mme Florence CAZENAVE
M. Bernard MALATRAIT
M. Clément RIBIER

DRH

DFJL